

JEUNES DIPLOMES : démarche à suivre pour obtenir le CERTIPHYTO sans formation complémentaire

Les diplômes agricoles de niveau IV (Brevet Professionnel, Bac Pro) ou plus, **datant de moins de 5 ans, donnent droit au CERTIPHYTO « décideur » ou « opérateur » en exploitation agricole - valable 10 ans**

Le certificat « décideur » correspond aux chefs d'exploitation ou aux salariés autonomes dans leur travail de protection des cultures ; il sera nécessaire pour l'achat de produits phytosanitaires de la gamme professionnelle à partir d'octobre 2014

Le certificat « opérateur en exploitation agricole » correspond aux salariés utilisateurs de produits phytosanitaires. Un certificat « décideur » donne l'équivalence pour le certificat « opérateur »

Il est cependant nécessaire d'en faire la demande en ligne sur le site Internet mon.service-public.fr :

1. Sur la page d'accueil du site, cliquer sur « **Création de mon compte** » : renseigner les champs « **identifiant** », « **mot de passe** » et « **adresse électronique** » et « **caractères de l'image** » selon les recommandations puis cliquer sur « j'accepte les conditions générales d'utilisation »
Conseil : noter sur une feuille l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisi.
2. Vous recevrez alors rapidement un message automatique sur votre messagerie « confirmation de la création de votre compte sur mon service public ». Vous pouvez alors **renseigner vos coordonnées** (à faire dans les 24 heures) sur « **Mon profil > Mes coordonnées** ».
3. Pour trouver rapidement le formulaire CERTIPHYTO, saisir « **certificat individuel** » dans la fenêtre « **rechercher** » en haut à droite de l'écran. Puis cliquer sur OK.
Cliquer sur « **Les démarches > Produits Phytopharmaceutiques - Demande de certificat individuel professionnel** »

Tout en bas cliquer sur « **Accéder à la demande de certificat individuel professionnel** »

- « Demande de 1^{er} certificat individuel professionnel »
 - « au titre d'un diplôme ou d'un titre » puis SUIVANT
 - Vérifier et compléter la page « Mes informations personnelles » puis SUIVANT
4. « Mes informations complémentaires »
 - Fonction professionnelle : cliquer sur « **secteur Production agricole et forestière** »
 - Fonction : cliquer sur « **Chef d'exploitation ou co-exploitant** » (ou aide familial)
 - Certificat demandé : « **Utilisateur à titre professionnel de produit phytopharmaceutiques – Décideur en Exploitation Agricole** »
 - Diplôme : préciser l'année d'obtention, sélectionner le nom du diplôme (options) et indiquer le nom de l'établissement de formation.

Vérifier le **récapitulatif** pour le corriger au besoin **puis SUIVANT**

Une nouvelle fenêtre s'affiche alors avec une icône rouge PDF : cliquer dessus pour l'ouvrir, l'imprimer en 2 exemplaires puis l'enregistrer sur votre ordinateur.

MON FORMULAIRE COMPLÉTÉ

1. Veuillez conserver une copie de votre demande de certificat : ouvrir le fichier et l'enregistrer ou l'imprimer.



Demande du premier certificat individuel professionnel
Document à conserver

5. **IMPORTANT : Cliquer sur « transmettre ma demande ».**
CONSEIL : Noter et conserver le numéro de votre demande.

Adresser à l'adresse suivante un exemplaire signé de votre demande par courrier postal **ainsi que la photocopie de votre diplôme**:

DRAAF BRETAGNE/SRFD
Cité de l'agriculture, 15 avenue de la Cucillé
35 047 RENNES cedex 9